

Commune de Saint-Prix**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025Date de convocation : 19 septembre 2025Date d'affichage : 19 septembre 2025

Membres en exercice	29
Membres présents	22
Membres votants	29

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 septembre à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents: Mme Céline VILLECOURT, Maire, MM. Olivier MAIRE, Gérard BOURSE, Christophe SEFRIN, Mmes Sylvie THOMAS-MALBEC, Candice CHAPPAZ, M. Michel ROCHER, Mme Vanessa LECLERC, M. Jean-Pierre CHASTAING, Mmes Françoise MONET, Martine DANIN, MM. Jean-Pierre ENJALBERT, Jean-Marie GERARD, Fabien VET, Mmes Gisèle MAURISSON, Carol CHAIZE, M. Olivier GANDRILLON, Mme Sonia YOT, M. Daniel KAYAL, Mmes Patricia LACAGNE, Sabine DUTOUQUET, M. Fabio LA SCOLA, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations: Madame Pascale MOLLIERE pouvoir à Mme LECLERC, M. Emmanuel JEAN-JACQUES pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme Carole MAUGER pouvoir à Mme CHAIZE, Mme Anne-Sophie DRIENCOURT pouvoir à M. VET, M. Philippe ESTARZIAU pouvoir à M. BOURSE, M. Michaël TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme Tiffany TRAN pouvoir à Mme VILLECOURT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie THOMAS-MALBEC

N° DEL2025-079

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER PROTEGE A LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR LES TRAVAUX DE COUVERTURE ET DE CHARPENTE DE LA TOITURE DE L'EGLISE SAINT-PRIX

Le Conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'avis favorable rendu par la Commission permanente des Finances en date du 15 septembre 2025,

CONSIDERANT que la Ville de Saint-Prix a procédé et entend procéder à des travaux de couverture et de charpente de la toiture de l'église Saint-Prix, suite à la découverte d'une panne cassée et en raison de l'état d'obsolescence avancée de la charpente mise au jour suite à un diagnostic, dans le but d'assurer la sécurité des usagers de l'église Saint-Prix et la conservation de ce monument inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis le 16 juin 1926,

Accusé de réception en préfecture
095-219505740-20250925-DEL2025-079-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2025

CONSIDERANT que le montant total des travaux envisagés s'élève à la somme de 23 512,74 € HT soit 28 215,29 € TTC sans aléas et à 25 864,01 € HT, soit 31 036,81 € TTC avec 10 % d'aléas compris,

CONSIDERANT la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France relative à l'aide à la restauration du patrimoine immobilier protégé au taux maximum de 30 % du montant total HT des travaux aléas compris, soit 7 759,20 €,

CONSIDERANT la note de synthèse explicative et sur le rapport de Monsieur Christophe SEFRIN,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la réalisation de l'ensemble des travaux de couverture et de charpente de la toiture de l'église Saint-Prix ;

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention auprès de la Région Ile-de-France au titre de l'aide à la restauration du patrimoine immobilier protégé au taux de 30 % du montant total HT des travaux, avec 10 % d'aléas compris, soit 7 759,20 € ;

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se référant à cette demande de subvention ;

Article 4 : DIT que la recette versée le cas échéant sera imputée au Budget principal de la Commune.

* * *

Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des
délibérations
Céline VILLECOURT – Maire

Accusé de réception en préfecture
095-219505740-20250925-DEL2025-079-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2025